Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 038-253804025-20261012-2026_115-DE

territoire d'énergie ISÈRE

TE38

BUREAU du 12 octobre 2026

DÉCISION N°2026-115

Objet : Programmation travaux électrification rurale ER 2026.

Assistaient à la séance : Monsieur le Président, Bertrand LACHAT et Madame et Messieurs Luc GUSTA, Frédérique FERRARIS et Pierre MARTIN-JARRAND, Vice-présidents thématiques, et Mesdames et Messieurs, Philippe ARNAL, Marylin ARNDT-VINCENT, Daniel BERT, Catherine CLAUDIO, Patrick COLLIN, Franck CREMILLIEUX, Maurice DELPHIN, Samuel DULEY, Philippe FAURE, Patrick FERRAND, Pascal HERRERO, Alain MAFFET, Daniel MEHR, Emmanuel MONTAGNON, Pascal RIONDET, Patrick ROSSI, Bernard VEYRET et Philippe ZUCCARELLO, membres du Bureau.

Vu la délibération 2026-027 du comité syndical du 02 mars 2026 concernant la mise à jour des modalités administratives, techniques et financières en matière de travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité ;

Vu la délibération 2026-101 du comité syndical du 28 septembre 2026 donnant délégation au Bureau en vertu de l'article L 5211-10 du CGCT ;

Vu le transfert par les communes à TE38 de la maîtrise d'ouvrage des travaux sur les réseaux de distribution publique d'électricité ;

Vu les projets sur le territoire de ces communes connus à ce jour ;

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité :

DÉCIDENT

- De valider les listes actualisées des dossiers en instance en attente de financement pour 2026 au titre des programmes d'électrification rurale sous maîtrise d'ouvrage TE38 :
  - CAS FACE sous-programmes renforcement, extension, sécurisations et enfouissement,
  - TE38 enfouissement rural,
- De valider l'attribution des crédits au titre de ces programmes en fonction de l'avancement des dossiers (listes ci-annexées) ;
- De solliciter le Département de l'Isère, au titre de la programmation d'électrification rurale 2026, pour ces opérations en instance ;
- D'autoriser le Président à engager les travaux correspondants en fonction de l'avancement des dossiers, et solliciter les participations et contributions inhérentes à ceux-ci.

Acte publié le 20 octobre 2026
Bertrand LACHAT, Président de Territoire d'énergie Isère

Territoire d'Énergie Isère - 27 rue Pierre Sémard - 38000 GRENOBLE
Tél. : 04 76 03 19 20

territoire d'énergie
ISÈRE

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 038-253804025-20261012-2026_115-DE

Fait et délibéré en séance
Le Président
M. Bertrand LACHAT

Monsieur le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de 2 mois à compter de sa publication, devant le Tribunal administratif de Grenoble sis 2 place de Verdun à GRENOBLE (38000)

Acte publié le 20 octobre 2026
Bertrand LACHAT, Président de Territoire d'énergie Isère